



## Régime hydrologique

- Suivi hydrologique d'une durée d'au moins cinq années par aménagement d'une station hydrométrique en aval immédiat de la prise d'eau et mesure en parallèle des débits turbinés en vue de préciser la valeur du **débit moyen interannuel** et d'évaluer les débits de surverse
- Connaissance des événements de type **crue** à effet morphogène (historique des crues survenues durant les trois années précédentes susceptibles d'avoir influencer les conditions de la reproduction de certaines espèces de poissons) en vue de l'interprétation des résultats d'inventaires
- Fiabilité du **dispositif de restitution du débit minimal** vérification à partir d'un **dispositif de contrôle du débit minimal**

## Conditions et processus morphologiques

- Suivi du **profil en long** en aval de l'ouvrage de prise d'eau en cas de risque d'affouillement, trois ans après sa mise en service
- Evolution des paramètres hydromorphologiques (H,V,S)
- Evolution de la ripisylve
- Phénomènes de colmatage du substrat dans le TCC à partir de mesures sur des stations représentatives

## Continuité du transport des sédiments

- Suivi des consignes de chasse
- Evolution de la **granulométrie** dans le TCC (ensablement, incision, pavage, ...)

## Paramètres physico-chimiques

- Suivi thermique en amont (gradient thermique) et dans le TCC dès la mise en service et ce durant au moins cinq ans
- **Paramètres DCE** et paramètres pertinents du SEQ-EAU dans la zone de remous ainsi que dans et à l'aval immédiat du TCC en comparaison à l'état initial